

PRÉVOYANCE - CONTRATS EN DÉSHÉRENCE : MAÎTRISER L'ENVIRONNEMENT JURIDIQUE ET SON IMPACT PRATIQUE



1 jour

Bulletin de participation
sur www.caritat.fr

Prévoyance - Santé



À qui s'adresse cette formation ?

Aux Directeurs ainsi qu'aux opérationnels devant mettre en place les process assurant la conformité avec la réglementation relative aux contrats non réclamés. Aux responsables de la Gestion des risques, du Contrôle interne, de l'Audit Interne ou de la Conformité mais également aux Responsables de la Gestion.

Pour obtenir quoi ?

Cette formation a pour but de présenter la réglementation spécifiquement dans le cadre des portefeuilles Prévoyance et d'apporter les outils et les méthodes d'une mise en œuvre optimisée.

Comment ?

Par un exposé pédagogique des différents aspects théoriques (contexte, réglementation...) et la présentation d'exemples pratiques de mise en application, enrichis par les échanges entre participants.

Quels sont les prérequis ?

Connaitre les fondamentaux de la couverture des risques Prévoyance.

Qui anime cette formation ?

Aziz ATMANI,

Après avoir débuté sa carrière en tant que juriste auprès d'organismes assureurs en protection sociale et assurance de personne, il a rejoint le cabinet August Debozy en qualité d'avocat au sein duquel il intervient tant en conseil qu'en contentieux auprès de clients français et étrangers en matière de protection sociale complémentaire (prévoyance et retraite), sécurité sociale (contentieux Urssaf) et épargne salariale.



La formation en pratique...

Quand et où ?

28 septembre 2018

9 h 00 - 12 h 30 et 14 h 00 - 17 h 30
Caritat, Paris 8°

Combien ça coûte ?

1 220 € HT + TVA 20 %, soit 1 464 € TTC.
Les frais de participation couvrent la journée de formation, la documentation complète, le déjeuner et les pauses café.

Où vous loger ?

Si vous venez de province ou de l'étranger, pour toute réservation d'hôtel, contactez notre partenaire :
Elysées West Hôtel - 01 85 34 72 00
Précisez que vous venez de la part de Caritat.
<http://elysees.hotusa.com/caritat/>

Qu'allez-vous apprendre ?

Le contexte

Les produits concernés par la réglementation sur les contrats en déshérence : de l'assurance vie à la prévoyance

Le moyen pour prévenir en amont le risque de déshérence : la rédaction vertueuse de la clause bénéficiaire

Le cadre juridique des contrats en déshérence

- Rappel des dispositifs législatifs existants (Loi sur la sécurisation financière, dispositifs AIGRA I et AGIRA II)
- Les évolutions juridiques récentes (Loi Eckert)
- Les pouvoirs de l'ACPR

Conséquence de la Loi Eckert dans l'organisation interne des assureurs

- Renforcement des obligations à la charge des assureurs
- Identification des personnes assurées décédées (obligation de consultation annuelle du RNIPP étendue)
- Recherche des bénéficiaires (méthode, moyens de recherche, recours à un service dédié...)
- Gestion des contrats non-réclamés (revalorisation post-mortem du capital garanti, TMR, plafonnement des frais de gestion post-mortem)
- Règlement du capital (procédure, démarches, délai réglementaire...)
- Les modalités de transfert des fonds issus des contrats en déshérence à la CDC (procédure, préconisations...)

Conséquence de la Loi Eckert dans la relation entre l'assureur et le délégataire de gestion

- Redéfinition de la relation Assureur/Délégataire de gestion
- Harmonisation des conventions de délégation de gestion

Application pratique : définition d'une méthodologie de traitement des contrats en déshérence

- Questions liées à la conformité (problématique SI, métiers et organisationnelle...)
- Cas particulier d'une clause bénéficiaire égarée par le Gestionnaire et incidences pratiques
- Traitement efficace des stocks de contrats en déshérence

Bilan « Loi Eckert » : un an après son entrée en vigueur et après ?

01 44 51 04 00
info@caritat.fr

Qu'en disent les stagiaires ?

« Programme très complet et adapté à la difficulté du sujet. Le formateur a répondu à mes interrogations. »

JK, Juriste - MUTUELLE GÉNÉRALE DES CHEMINOTS

« L'intégralité du contenu de la formation était adapté au thème et à mes attentes. »

NV, Responsable projets - MGEN UNION

« Présentation très complète, illustrée d'article de loi et d'exemples de tableau de bord. »

PC, Chargée d'études statistiques - MUTUELLE GÉNÉRALE DES CHEMINOTS